

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 19 mars 2019 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

	P	E	A		P	E	A		P	E	A		P	E	A
FROMONT Pascal	x			SERGENT Olivier	X			DHONDT Marie-Paule	X			FRERE Florence	X		
LAURENT Pierre	x			DEREGNAUCOURT Christelle	X			BENDLEWSKI Maryline	X			LIBBRECHT Bernard	X		
DEREGNAUCOURT Dany	x			SIROS Claudie	X			ROUSSEAU Laurent	X			ABRAHAM Grégory			x
CHRISTOPHE Pierre		x		BECART Delphine	X			ROSE Bertrand	x			DEBARGE Anne			x
DECARPENTERIE Danièle	x			LECERF Hubert	X			JOPS Ingrid	X			MONTOIS Daniel	x		
CASTELAIN Aurélié	x			BOUTRY Stéphane		x		GEUNS Marie-Claude	x						

P : présent/E : absent excusé/A : absent

19 présents ; 2 absents excusés ; S.Boutry ,P.Christophe 2 absents :G.Abraham,A.Debarge(cette dernière n'avait pas été convoquée à la réunion du Conseil Municipal)

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→ DELIBERATIONS

1/Approbation du compte administratif 2018 :

D.Deregnacourt présente aux membres du conseil l'intégralité du compte administratif 2018 (différence entre les recettes et les dépenses de la commune, que ce soit en session de fonctionnement ou d'investissement). Il doit être conforme au compte de gestion (sorti par le percepteur) ; il a été étudié lors de la dernière réunion finances, datant du 13 mars 2019.

Pour rappel, la section de fonctionnement reprend les dépenses courantes de la commune, tout ce qui est fait au jour le jour. Quant à la session d'investissement, elle reprend ce qui est investi pour le patrimoine de la commune (long terme).

Présentation du résultat d'exécution du budget 2018

Section d'investissement	
Dépenses	975 480,93
Recettes	533 176,07
Résultat de l'exercice 2018 (excédent)	442 304,86
Section de fonctionnement	
Dépenses	1 700 928,7
Recettes	2 090 920,7
Résultat de l'exercice 2018 (excédent)	389 991,96

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement : exercice 2018	TITRES 2018	MANDATS 2018	RESULTAT de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Fonctionnement	486 337,09	336 337,09	2 090 920,72	1 700 928,76	389 991,96	539 991,96
Investissement	266 212,59		533 176,07	975 480,93	-442 304,86	-176 092,27
TOTAL	752 549,68	336 337,09	2 624 096,79	2 676 409,69	-52 312,90	363 899,69

Présentation du compte administratif

D.Deregnacourt se charge de développer et d'apporter les précisions nécessaires concernant le compte administratif en prenant appui sur les documents suivants :

- Etat préparatoire du budget/détail par imputation/section fonctionnement
- Etat préparatoire du budget/détail par imputation/section investissement

M. Le Maire ayant quitté la séance, la Présidence est assurée le membre le plus âgé du conseil ; c'est donc Monsieur Daniel MONTAIS, Conseiller Municipal, qui assure cette fonction, pour l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018.

Vote 07/2019 : 15 pour, 3 abstentions (F.Frère,D.Montois,B.Libbrecht)

2/ Approbation du compte de gestion par le receveur :

Vote 08/2019 : 15 pour, 3 abstentions (F.Frère,D.Montois,B.Libbrecht)

3/ Affectation des résultats 2018 au Budget Primitif 2019.

D.Deregnacourt demande aux membres du Conseil Municipal, qui, après avoir pris connaissance du Compte Administratif du Maire et de Gestion du Trésorier d'Orchies, de bien vouloir prendre une décision d'affectation du résultat de l'exercice 2018 au B.P. 2019.

Vu le compte administratif du Maire et de Gestion du Trésorier pour l'année 2018.

- Vu le résultat de clôture 2018 de la Section de Fonctionnement :	539 991,96 €
- Vu le résultat de clôture 2018 de la Section d'Investissement :	- 176 092,27 €
- Vu l'état des restes à réaliser en Dépenses d'Investissement :	12 756,00 €
- Vu l'état des restes à réaliser en Recettes d'Investissement :	168 502,83 €

Décide d'affecter :

=> à l'article 001 de la section d'investissement, la somme de :	/
=> à l'article 1068 de la section d'investissement, la somme de :	
Pour combler le déficit	176 092,27 €
	+ 213 899,69 €
=> à l'article 002 de la section de fonctionnement, la somme de :	150 000,00 €

Vote 09/2019 : 15 pour, 3 abstentions (F.Frère,D.Montois,B.Libbrecht)

4 / Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux (20 heures/semaine)

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de créer deux postes sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (20 heures/semaine) à compter du 1^{ER} Avril 2019. Les agents affectés à ces postes seront chargés des fonctions suivantes : entretien des bâtiments communaux, surveillance cantine.

Vote 10 /2019 : Pour à l'unanimité, soit 19

5/ Création d'un poste dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Coût total HT 20 063,00 €

Subventions sollicitées

Fonds de concours 10 031,50 €
Autofinancement 10 031,50 €

Vote 14/2019 : Pour à l'unanimité, soit 19

10/ Demande de subventions pour la couverture de deux courts de tennis, réfection des terrains, aménagement des abords et d'un club house.

M. Le Maire présente à l'assemblée le projet de couverture de deux courts de tennis, réfection des terrains, aménagement des abords et d'un club house.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département dans le cadre du dispositif aide départementale aux villages et bourgs, à hauteur de 50%. La Commune sollicitera également la Région, à hauteur de 10%, ainsi que la Fédération Française de Tennis, à hauteur de 20%.

D.Deregnaucourt précise que, globalement, le montant des travaux s'élèverait aux alentours de 400 000 euros. A.Castelain déplore néanmoins que l'implantation d'un plateau multisports était en projet. D.Deregnaucourt répond qu'à ce jour, la place pour cette structure n'est pas définie ; il ajoute que ce n'est pas parce que l'on se lance dans la couverture du terrain de tennis qu'il n'en sera pas de même pour le plateau multisports. À ce jour, on n'en est qu'à une demande de subvention. C.Deregnaucourt partage l'avis d'A.Castelain et précise que des jeunes coutichois sont en attente de ce plateau et qu'ils seront déçus si rien ne se fait. D.Deregnaucourt insiste sur le fait que le projet du plateau n'est pas enterré et qu'il s'agit pour l'instant d'un souci d'emplacement. M. Le Maire pense qu'il serait plus judicieux de réfléchir à l'implantation de la deuxième tranche de l'école primaire Léon Lambert, dans un premier temps, pour situer ensuite le plateau multisports.

Vote 15/2019 :17 pour, 2 abstentions (C.Dergnauourt ;A.Castelain)

11/ Demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine et du Département pour la restauration de 2 statues de l'église.

M. Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre des travaux de restauration de deux statues de l'église, la commune a décidé d'engager un partenariat financier avec la Fondation du Patrimoine. Ce partenariat se présente sous la forme d'une subvention accordée à la commune à condition que cette dernière s'engage à lancer conjointement une souscription publique dont le produit devra représenter au moins 5% du montant des travaux servant de base au calcul de la subvention sollicitée auprès de la Fondation. Les fonds récoltés par le biais de ce mécénat populaire le seront par la Fondation du Patrimoine qui les reversera à la commune à l'issue des travaux. Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser la signature de la convention formalisant l'ensemble des dispositions présentées ci-dessus.

La commune a décidé de demander également auprès du Département une subvention à raison de 40% du montant des travaux HT (4554 € (TVA non applicable, article 293B du code général des impôts)

Vote 16/2019 : Pour à l'unanimité, soit 19

12/ Autoriser Monsieur le Maire à ester en justice devant le tribunal de Grande Instance de Douai (Affaire Commune de Coutiches/Bernard et Ludovic Libbrecht)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête a été déposée devant le Tribunal de Grande Instance de Douai par la commune enregistrée sous le numéro 20180178.

Après discussion sur ce dossier, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à ester dans l'instance N° 20180178 et de désigner comme avocats Maître Paul Guillaume BALAY et Maître Charlotte HERMARY avocats au Barreau de Lille, Immeuble Crystal, Zac Euralille-Romarin, 59777 EURALILLE pour défendre la commune dans cette affaire.

Avant le vote, M. Le Maire tenait à rappeler Le Maire peut se pouvoir en justice au nom de la commune sans avoir à demander l'autorisation aux membres du conseil municipal. Il le fait ce jour par souci de transparence.

B.Libbrecht exprime son mécontentement d'être convoqué au TGI pour le rebouchage d'un fossé qui, d'après lui, n'existe pas. M. Le Maire refuse l'idée que, dans sa commune, des gens rebouchent à leur guise et gratuitement des fossés, alors que cet acte doit faire l'objet d'une demande en mairie.

H. Leцерf pense qu'il est inutile de discuter et qu'il serait préférable de laisser la justice faire son travail.

Vote 17/2019 :17 pour, 1 abstention(D.Montois),1 contre(B.Libbrecht)

→TOUR DES COMMISSIONS/QUESTIONS/DIVERS

❖MP.Dhondt : Le ramassage de ferraille a rapporté la somme de 3 804 euros. Le prochain voyage des aînés aura lieu au musée du verre à Sars Poteries

❖L.Rousseau : réunion monde agricole programmée pour le 09 avril

❖M.Bendlewski : réunion élus jeunesse CCPC ; un point a été fait sur la nouvelle politique tarifaire qui sera appliquée cette année pour les centres aérés.

❖A.Castelain :Préparation de la fête du sport et de la sortie ados.

❖P.Laurent : Une commission sécurité s'est réunie le 18 mars 2019.Axes de travail : feux intelligents route Nationale ;vitesse rue de Faches(départementale) ;chicanes installées rue Hallouchery et rue du Molinel ;solution possible pour la vitesse rues des Ramoniers et rue de la Picterie ; remise en état des radars pédagogiques ; éclairage passages piétons rue de Faches et route Nationale ;stationnement sur les lignes bleues pour les PMR ; respect des arrêts minutes dans la commune(délai de 15 min maximum) .

Concernant les feux intelligents (installation route Nationale), un devis de 17 000 euros a été réalisé. Le but de ces feux : ils seront verts si la vitesse de 50 km/h est respectée. Au niveau des rues Hallouchery et de Faches, un détecteur sera installé pour laisser passer les personnes arrivant de ces côtés de la route.

Un accord de principe pour une étude plus approfondie pour l'installation de feux intelligents est donné par l'ensemble des membres du conseil.

❖D.Décarpenterie : annonce des prochaines festivités (Pâques, 1^{er} et 08 mai...)

❖C.Deregnaucourt : Les directeurs pour les centres aérés de l'été ont été recrutés. Les conseillères municipales déléguées et les directeurs se réuniront bientôt pour faire le point sur les candidatures d'animateurs reçues.

La séance est levée à 21h30.

le Maire,

la secrétaire de séance,

les élus,



[Handwritten signatures and names in black and blue ink, including: Beauv, Dhondt, Rousseau, Laurent, Bendlewski, Castelain, Décarpenterie, Deregnaucourt, and others.]